

Direction de la mesure et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite

Volume 2 no.1

Mot de la direction

Depuis 2004, le portail de la Direction de la mesure et de l'évaluation (DMÉ) est le site d'informations du programme d'évaluation provincial des apprentissages. Au fil des ans, le *portail de la DMÉ* a évolué et aujourd'hui nous y retrouvons plus que des statistiques. Ensemble, jetons-y un regard nouveau.

Toute l'information sur le programme d'évaluations provinciales, à jour et au bout des doigts.

Pourquoi prendre l'habitude de visiter le [portail de la DMÉ](#)?

Visiter le *portail de la DMÉ* favorise la collaboration, la communication et le partage des données recueillies lors de l'administration des examens provinciaux. On y trouve aussi d'autres ressources spécifiques aux examens.

Par exemple, voici les étapes à suivre pour trouver le calendrier des examens 2011-2012.

À partir du *portail de la DMÉ*, descendez à la section « Dossiers de la DMÉ », cliquez sur « *Renseignements généraux de la DMÉ* » et ensuite dans la section « Ressources » puis ouvrez la section « *Calendrier d'examens* ».

Et pourquoi ne pas en profiter pour télécharger la monographie sur l'évaluation des apprentissages intitulé « *L'intégration de l'évaluation dans le processus enseignement-apprentissage* », sous la section « Documents de référence »?

Quelle est la différence entre l'information de la DMÉ que l'on retrouve sur le site [Web du](#)

[ministère de l'ÉDPE](#) et celle retrouvée sur le *portail interne de la DMÉ*?

Le portail interne de la DMÉ, est un site « privilégié » qui offre un point d'accès unique pour toutes les informations reliées aux examens provinciaux. Il met à la disposition du personnel des écoles et des districts du matériel de référence utile à la préparation des élèves aux examens.

Pour avoir des informations à jour et les dernières nouvelles concernant les examens provinciaux

Parce que le *portail de la DMÉ* assure un contrôle de confidentialité maximal, seules les personnes ayant reçues l'autorisation de visiter ou de collaborer dans le site peuvent y accéder.

En revanche, le site [web du ministère](#) est ouvert au monde et ne contient que des informations d'ordre générales et non confidentielles.

Un clic pour savoir ce qu'il y a de nouveau à la DMÉ.

Que vous soyez à l'école, au bureau

ou à la maison vous avez accès à nos ressources en tout temps.

Dans la section « Nouvelles », au bas de la page d'accueil, vous découvrirez ce qui se passe à la DMÉ. Aussi, en jetant un coup d'œil sous la section « Autres dossiers de la DMÉ » vous retrouverez des informations telles que les évaluations pancanadienne et internationales, les évaluations en ligne, les questionnaires aux élèves et aux enseignants ainsi que les formations offertes.

Vous êtes responsable des *demandes d'accommodations et d'exemptions*? Notre site vous permet l'inscription en ligne. Cette année des [tutoriels](#) y ont été insérés pour mieux vous guider.

Le document de référence: [Fondement et gestion](#)

Le document « [Fondements et gestion](#) » contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement du programme provincial d'évaluation des apprentissages. Questions? Rachelle.Landry@gnb.ca